

# Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du 18.05.2005, paragr.3



**COMPO Jardin AG**

**Nom commercial :** GESAL DESHERBANT CONCENTRE

Date:  
15.08.2014

**Nr. Article- Produit :** 1602202039+1602302039

Page: Page 1  
sur 6

En cas d'urgence appeler le Centre Suisse d'information toxicologique, Freiestr. 16, 8032 Zürich;  
Tél. des Urgences: ( jour et nuit) **145** ou +41 (0)44 251 51 51.

## 1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

### a) Indications sur le produit

Nom commercial **GESAL DESHERBANT CONCENTRE**  
Type de produit Herbicide total  
Variantes Flacons 500 ml et 1000 ml  
Utilisation Contre les mauvaises herbes dans le jardin ( sauf dans le gazon)

### b) Fournisseur

**COMPO Jardin AG**  
Hegenheimermattweg 65  
CH-4123 Allschwil  
Tel. +41 (0) 61 486 20 00  
Fax +41 (0) 61 486 20 01

Distributeur Suisse :  
Hypros SA  
Chemin du Pont-du-Centenaire 144  
CH - 1228 PLAN-LES-OUATES  
hypros@hypros.com

### c) Appel des urgences

**145** ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d' Information Toxicologique  
ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

## 2. Composition/Informations sur les composants

- a) **Caractérisation chimique** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux  
b) **Nom chimique** Solution claire  
c) **Numéro-CAS** Pas mentionné pour les mélanges  
d) **Numéro EINECS/ELINCS** Pas mentionné pour les mélanges  
e) **Formule chimique** Solution  
f) **Composants dangereux**

Désignation	%	CAS-Nr.	EINECS	Symbole	Phrases-R
Glyphosate	8.6	1071-83-6	213-997-4	Xi ; N	R41, R 51/53
Parmetol DF 35	< 1%			Xn	R22-36-41

**Xn** : Nocif

**N** : Dangereux pour l'environnement

**Xi** : Irritant

**R22**: Nocif en cas d' ingestion

**R51/53** : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme.

**R41** : Risque de lésions oculaires graves.

**R36** : Irritant pour les yeux.

## 3. Identification des dangers

- a) **Description des dangers** Le produit peut être nocif par ingestion et par contact avec les yeux  
b) **Recommandations relatives aux dangers pour les personnes et l'environnement**  
Ne pas rejeter le produit à l'égout. Après contact laver immédiatement la partie contaminée à l'eau.

## 4. Premiers secours

- a) **Informations générales** En cas de symptômes ou de doute, appeler un médecin et lui montrer l'emballage.  
b) **Après inhalation** Amener de l'air frais  
c) **Après contact avec la peau** Laver soigneusement à l'eau et au savon la peau souillée. Ne pas utiliser de solvants. Retirer les habits souillés.

# Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du 18.05.2005, paragr.3



**COMPO Jardin AG**

**Nom commercial :** GESAL DESHERBANT CONCENTRE

Date:  
15.08.2014

**Nr. Article- Produit :** 1602202039+1602302039

Page: Page 2  
sur 6

- d) **Après contact avec les yeux** Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes. Demander le conseil d'un médecin.
- e) **Après ingestion** Consulter immédiatement un médecin.
- f) **Informations pour le médecin** /

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zürich, 145 oder +41 (0) 44 251 51 51

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- a) **Agents extincteurs appropriés** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction, eau sous jet diffusé, mousse.
- b) **Agents extincteurs inappropriés:** Eau sous jet bâton
- c) **Dangers particuliers présentés par le produit, ses produits de combustion ou de présence de gaz :** En cas d'incendie les fumées peuvent comporter des sous-produits toxiques ou irritants, non parfaitement identifiables.
- d) **Equipement spécial de protection contre le feu :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.
- e) **Informations supplémentaires** Refroidir les récipients proches de l'incendie et/ou les éloigner de la chaleur. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, les fosses, les caves et sur les terrains d'une façon générale.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- a) **Mesures de précaution à prendre concernant les personnes:**  
Porter des vêtements de protection appropriés, des lunettes de protection et si besoin un masque pour protéger le visage.  
Aérer le local où s'est produite la dispersion accidentelle.
- b) **Mesures de protection de l'environnement :** Empêcher l'écoulement du produit dans les canalisations. En cas de fausse manœuvre avertir les autorités locales, en vue d'un contrôle des eaux usées car le produit peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à long terme .
- c) **Méthodes de nettoyage:** Absorber le liquide dispersé avec du sable, kieselguhr et autres matériaux solides absorbants. Mettre dans un récipient parfaitement répertorié et mis à l'écart.
- d) **Informations supplémentaires:** Veiller en cas de grosses avaries ou d'incendie de toujours porter un appareil respiratoire adapté autonome.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation

- a) **Indications pour une manipulation sans danger**

# Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du 18.05.2005, paragr.3



**COMPO Jardin AG**

**Nom commercial :** GESAL DESHERBANT CONCENTRE

Date:  
15.08.2014

**Nr. Article- Produit :** 1602202039+1602302039

Page: Page 3  
sur 6

Veiller à faire respecter une bonne hygiène pour la manipulation du produit. Aérer le local. Ecarter les denrées alimentaires du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et les parties du corps exposées à la fin du travail et avant de manger, boire ou fumer. Eviter le contact avec les yeux. Tenir hors de portée des enfants.

**b) Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions:**

Pas de dispositions particulières en cas d'utilisation normale

## 7.2 Stockage

**a) Exigences posées aux entrepôts et aux récipients:**

Les entrepôts doivent répondre aux exigences légales locales. Entreposer au sec et au frais et dans un local aéré. Tenir les emballages fermés. Laisser le produit dans les emballages originaux. Protéger du gel et des fortes chaleurs. Tenir éloigné des enfants.

Température de stockage : 5 - 25 °C

**b) Indications sur le stockage groupé:** Tenir à l'écart des denrées alimentaires, boissons, y compris ceux pour animaux, médicaments et produits cosmétiques.

**c) Autres indications concernant les conditions de stockage:**

Tenir un flacon pour lavage des yeux à proximité

## 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

**a) Informations supplémentaires concernant les équipements techniques:**

L'équipement de protection personnelle doit être prévu sur le lieu de travail. Ne pas laisser les récipients ouverts sur le lieu de travail. Assurer une bonne ventilation.

**b) Composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail:**

Désignation du composant: /  
Méthode: /  
Valeur: /  
Unité: /

**c) Equipement de protection individuelle:**

Protection de l'appareil respiratoire: Non nécessaire s'il y a déjà une bonne ventilation  
Protection des mains: Porter des gants en caoutchouc sur le lieu de travail  
Protection des yeux: Porter des lunettes de protection sur le lieu de travail  
Protection corporelle: Porter des vêtements spéciaux sur le lieu de travail.

**d) Mesures de protection et d'hygiène :**

Eloigner les denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Retirer les vêtements souillés. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après le travail ou avant les pauses. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Si contact avec la peau laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si contact avec les yeux laver abondamment à l'eau.

## 9. Propriétés physico-chimiques

**a) Aspect**

Forme: liquide  
Couleur: Légèrement jaune

**b) Odeur**

légère

**c) PH**

env. 4- 5 à 20 °C

# Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du 18.05.2005, paragr.3



**COMPO Jardin AG**

**Nom commercial :** GESAL DESHERBANT CONCENTRE

Date:  
15.08.2014

**Nr. Article- Produit :** 1602202039+1602302039

Page: Page 4  
sur 6

## Changement d'état:

- d) Point ou intervalle d'ébullition > 100 °C
- e) Point d'éclair /
- f) Inflammabilité > 100°C
- g) Auto-inflammabilité /
- h) Danger d'explosion /
- i) Propriété comburantes /
- j) Pression de vapeur /
- k) Densité relative env. 1.03 à 20°C
- l) Solubilité Miscible à l'eau
- m) Coefficient de partage /
- n) Autres données : viscosité très fluide

## 10. Stabilité et réactivité

- a) Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.
- b) Conditions à éviter Eviter les températures extrêmes. Protéger du gel.
- c) Matières à éviter Solutions très acides ou très basiques ; agents oxydants, métaux
- d) Produits de décomposition dangereux CO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, PO<sub>x</sub>

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Analyses toxicologiques

- a) Toxicité aiguë
    - Matière active/ produit produit
    - Orale DL 50 > 5000 mg/kg rat ( calculé)
    - Dermale DL 50 > 5000 mg/kg rat ( calculé)
  - b) Symptômes spécifiques dans l'essai sur l'animal : /
  - c) Action irritante/corrosive: Très légèrement irritant
  - d) Sensibilisation: Très légèrement sensibilisant
  - e) Toxicité subaiguë à chronique: Glyphosate: NOEL( chien) 300mg/kg quotidiennement (2 ans)
  - f) Effets cancérogènes, mutagènes et effets toxiques pour la reproduction : /
  - g) Autres informations /
- ### 11.2 Expérience de la pratique:
- a) Observations importantes /  
pour la classification:
  - b) Observations spéciales: /
  - c) Remarques générales: /

## 12. Informations écologiques

- a) Mobilité: Produit liquide , fluide
- b) Informations sur l'élimination: Dégradation biologique DT50 Glyphosate : 3-174 jours (sol)  
: env.91 jours (eau)
- c) Potentiel de bio-accumulation /
- d) Effets écotoxiques: Légèrement toxique pour les oiseaux et les abeilles. Toxique pour les organismes aquatiques.

# Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du 18.05.2005, paragr.3



**COMPO Jardin AG**

**Nom commercial :** GESAL DESHERBANT CONCENTRE

Date:  
15.08.2014

**Nr. Article- Produit :** 1602202039+1602302039

Page: Page 5  
sur 6

**e) Autres informations :**

- effets sur les installations des eaux usées En cas d'utilisation accidentelle, peut entraîner une dégradation des stations d'eaux usées ( toxique pour les souches bactériennes)
- besoin en oxygène chimique (BOC) WGK 1 ( classification allemande)
- besoin en oxygène biochimique (BOBC)
- WGK ( Allemagne)

## 13. Informations relatives à l'élimination

**a) Produit**

**Recommandation :** Recycler si possible ; les emballages entièrement vides peuvent être mis à la poubelle; renvoyer les restes non utilisés au fournisseur ou au fabricant. Pour de grosses quantités remettre à une installation d'incinération des déchets spéciaux en se conformant aux prescriptions officielles locales.

**b) Emballages contaminés :**

**Recommandation :** nettoyer les emballages vides à l'eau et mettre à la poubelle. Si la contamination est importante, les emballages contaminés sont considérés comme des déchets spéciaux. Dans ce cas le repreneur doit être informé d'un danger possible. A ne remettre qu'à un repreneur détenteur d'une autorisation.

## 14. Informations relatives au transport

- |                                    |  |          |                                  |
|------------------------------------|--|----------|----------------------------------|
| <b>a) RID</b>                      | Classe: /  | UN Nr: / | Nr d'identification du danger: / |
| <b>b) ADR</b>                      | Classe: /  | UN Nr: / | Nr d'identification du danger: / |
| <b>c) IMDG</b>                     | Classe: /  | UN Nr: / | Marine Pollutant                 |
| <b>d) IATA</b>                     | Classe: /  | UN Nr: / |                                  |
| <b>e) Informations spécifiques</b> | Le produit n'est pas une matière classifiée dangereuse au transport. Conserver à l'écart des denrées alimentaires et boissons. |          |                                  |

## 15. Informations réglementaires

- |                                  |               |   |
|----------------------------------|---------------|---|
| <b>a) Symbole(s) de danger :</b> | <b>aucun</b>  |   |
| Contient : 8.6% Glyphosate       |               |   |
| <b>b) Phrases -R</b>             | <b>R52/53</b> | Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme |
| <b>c) Phrases -S</b>             | <b>S2</b>     | Tenir hors de portée des enfants  |

# Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du 18.05.2005, paragr.3



**COMPO Jardin AG**

**Nom commercial :** GESAL DESHERBANT CONCENTRE

Date:  
15.08.2014

**Nr. Article- Produit :** 1602202039+1602302039

Page: Page 6  
sur 6

**S35**

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**d) Prescriptions nationales:** W 5037-1

## 16. Autres Informations

Ce document complète les notices techniques d'utilisation du produit mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'il contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Ce document ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

**Fait le:** 15.08.2014

**Département responsable:**

- Dpt Technique oui  
- Personne M. Ackermann